

Diplôme : BACCALAUREAT GÉNÉRAL

Allègements en biologie-écologie, en classe de Terminale

Concernant les parties du programme qui ne sont pas évaluées lors de l'épreuve ponctuelle de biologie-écologie en classe de Terminale, l'annexe 1 de la note de service DGER/SDPFE/2020-162 du 4 mars 2020 est la seule en vigueur.

Il est rappelé cependant que la totalité du programme devra avoir été traitée avant la fin de l'année scolaire de manière à ne pas impacter la réussite des éventuels candidats au rattrapage. Par ailleurs le grand oral prend aussi appui sur le programme complet de l'enseignement de spécialité.

La note peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-162>